

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie La Cartine Daycare Inc.	Numéro de permis 2012240	Date d'inspection Le 05 février 2025	
Nom de l'établissement Garderie La Cartine Daycare		Numéro de téléphone (506) 384-2278	
Adresse 1766 rue Amirault Dieppe NB E1A 7K2			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Paula Morin		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11.1(3) Les membres du personnel qui travaillent directement avec des enfants en bas âge ou des enfants d'âge préscolaire doivent suivre chaque année dix heures de formation qu'approuve le ministre et qui se rapporte au curriculum éducatif en usage dans l'établissement désigné.	11.1(3)	10 janv. 2025	
Commentaires : Les membres du personnel qui travaillent directement avec des enfants en bas âge ou des enfants d'âge préscolaire doivent suivre chaque année dix heures de formation qu'approuve le ministre et qui se rapporte au curriculum éducatif en usage dans l'établissement désigné. Ces certificats doivent être dans le dossier des employés aussitôt que possible. Ces formations sont reliées à votre désignation desquelles vous recevez du financement dont un soutien salarial pour le personnel éducatif. La grille que le Mentore en assurance de la qualité avait donné lors d'une précédente visite a été rempli par la personne exploitante. Une discussion a eu lieu au sujet du plan afin que lors du prochain inspection de renouvellement cet article du règlement soit conforme.			
Commentaires généraux			
Le ratio enfant-personnes éducatrices était conforme au moment de ce suivi d'inspection de renouvellement. La dernière inspection de santé publique remonte à plus de 1 ans (expiré). En attendant de recevoir un nouveau rapport d'approbation, ce permis restera en continuation.			

original signé par
Paula Morin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 05 février 2025

Date

original signé par
Caroline LeBlanc

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 05 février 2025

Date